

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DOME

EXTRAIT
du

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **25**

Procurations : **5**

Nombre de conseillers
absents : **3**

OBJET :
**Admission de créances
éteintes - Budget
annexe EAU**

SEANCE DU MARDI 25 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 25 juin à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le
mercredi 19 juin 2024 s'est réuni salle TOURNILHAC de la Mairie, sous la
présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT,
Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Michel COMBRONDE,
Vincent PETITJEAN, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN,
Pierre SUREDA, Thierry BARTHELEMY, Eric BOUCOURT, Francis ROUX,
Bernard DUNIAT, Yoann BENTEJAC, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et
Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Didier STURMA à Isabelle FUREGON,
Monique MORENO à Martine MUNOZ,
Pepa CAENEN à Claude GOUILLON-CHENOT,
Serap ALP à Eric BOUCOURT,
Christophe MANKA à Hélène BOUDON,

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK,
Farida LAID,

Secrétaire de séance :

Thierry BARTHELEMY

ADMISSION DE CREANCES ETEINTES - BUDGET ANNEXE EAU

- **Vu** le Code Général des Collectivité Territoriales ;
- **Vu** les instructions budgétaires et comptables M49 ;
- **Vu** l'état des produits irrécouvrables dressé par le Service de Gestion Comptable de Thiers.

- **Considérant** que toutes les opérations visant à recouvrer des créances ont été diligentées par le Directeur du SGC de Thiers dans les délais légaux ;
- **Considérant** qu'il est désormais certain que ces créances d'eau ne peuvent faire l'objet d'un recouvrement en raison des motifs évoqués par le comptable (décisions de la commission de surendettement et certificat d'irrécouvrabilité du liquidateur judiciaire).
- **Considérant** l'annexe ci-jointe détaillant les créances en cause.

CREANCES ETEINTES budget 01401 compte 6542

	MONTANT HT	MONTANT TVA	MONTANT TTC
	101,33 €	16,46 €	117,79 €
	21,92 €	1,20 €	23,12 €
	158,99 €	8,75 €	167,74 €
	93,32 €	5,13 €	98,45 €
	176,45 €	9,71 €	186,16 €
	33,42 €	1,85 €	35,27 €
TOTAL GENERAL	585,43 €	43,10 €	628,53 €

APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **Admet** en créances éteintes les créances mentionnées dans l'annexe ;
- **Inscrit** les crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours, au chapitre 65, article 6542 prévu à cet effet ;
- **Autorise** le Maire de signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance



Thierry BARTHELEMY

Le Maire,



Stéphane RODIER